n°530 Janvier 2014

TRANSPORTS AÉRIENS Le retraité

UNION SYNDICALE cgt DES RETRAITÉS D'AIR FRANCE / SYNDICAT CGT AIR FRANCE / SYNDICAT UGICT/CGT AIR FRANCE

ÉDITORIAL

Consolider et améliorer le droit à la retraite

L'année 2013 restera, pour les retraités et les futurs retraités, une année de recul social marquée par la remise en cause du droit à la retraite au travers d'une loi « passée en force » par le patronat et le gouvernement Ayrault.

Hausse des cotisations et allongement de leur durée s'ajoutent à la hausse de 0,3% de la CSG 01/04/2013, à une évolution des pensions à un niveau inférieur à l'inflation (accord du 13/03/2013), à la suppression de la demi-part fiscale pour des millions de retraités.

Suprême dédain, « les retraités peuvent attendre ». La revalorisation des pensions est renvoyée du 1er avril au 1er octobre 2014. On ne peut pas exprimer plus clairement la volonté de baisser le pouvoir d'achat des retraités. Cela représente 150€ par an pour une pension de 1500€

Dans ses vœux 2014, le président Hollande a annoncé « un pacte avec les entreprises » qui se traduit par une nouvelle baisse des cotisations patronales (allocations familiales) au détriment des finances publiques en échange d'hypothétiques embauches dont l'expérience nous prouve qu'elle n'ont jamais lieu au nom du besoin de « consolider la situation financière des entreprises ».

C'est clair, le gouvernement a choisi de privilégier le « redressement » des entreprises en le finançant par un écrasement du pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Face à cette arrogance de la finance et de ses représentants, la riposte à la « réforme » des retraites a été réelle, puissante mais insuffisante.

2014 verra le 30éme anniversaire de l'Union Syndicale des Retraités d'Air France en même temps que le 10ème Congrès de l'Union Confédérale des Retraités.

Nous avons collectivement décidé de faire de ces 30 ans un appui de reconquête qui passe par un renforcement de nos effectifs, une meilleure organisation de notre militantisme retraité et des initiatives de luttes en liaison avec nos camarades actifs.

Bonne et heureuse année à chacune et à chacun.

Yvon Touil
Secrétaire Général de l'USRAF
Membre du Bureau de l'Union Fédérale
des Retraités des Transports

La Rédaction, le Secrétariat présentent à toutes et tous nos meilleurs vœux pour 2014. Année de lutte et d'espoir.

ÇA COMMENCE À CRAQUER

Dans tous les secteurs de l'entreprise, la tension est palpable, la colère est sourde. Chaque salarié mesure l'ampleur du plan Transform'2015 sur sa vie, tant professionnelle que personnelle.
La fatigue se fait sentir, les nerfs sont à vif et les méthodes de management toujours plus agressives. Le management de proximité est à bout et n'adhère plus, la désorganisation règne et l'ambiance générale est exécrable.

Les PNC en pôle, les escales de Point à Point en approche...
Les PNC viennent de se mobiliser durant 5 jours afin de s'opposer au plan Transform' dont les mesures génèrent fatigue et conditions de travail dégradées. La problématique se déplace sur le terrain de la sécurité. La direction aime à rappeler régulièrement que la sécurité est au cœur des préoccupations de l'entreprise. Malheureusement, nous ne retrouvons pas ces saines paroles dans ses actes.
Avec une maintenance de plus en plus délocalisée, avec des PNC fatigués et en nombre restreint, avec une sous-traitance accrue dans l'assistance en escale, tous les ingrédients sont réunis pour fabriquer un cocktail explosif à retardement.
La stratégie de l'entreprise est illisible, la direction ne cesse de communiquer sur l'importance de la relation client tout en réduisant le nombre de PNC à bord des avions.
Dans les escales, la problématique est similaire avec une automatisation accrue de l'enregistrement passagers et bagages qui permet à l'employeur de trancher dans les effectifs.
Pour l'imposer, la direction se base sur une prétendue demande de nos passagers. Des passagers « affaire » sans doute, mais certainement pas des familles qui ne voyagent en avion qu'occasionnellement et attendent une présence humaine pour les rassurer et les guider sans stress supplémentaire. Chaque passager Air France doit avoir le choix.
Pour protéger l'emploi local, pour regagner des conditions de travail et des horaires plus respectueux de leur intégrité, les salariés des escales de province et d'Orly ont cessé le travail vendredi 29 novembre.
Cette action coordonnée doit servir de base à une mobilisation plus large, dans l'ensemble des secteurs de la compagnie, voire même dans l'ensemble du groupe Air France.

Appelons de nos vœux cette mobilisation d'ampleur. Si nous continuons à faire le dos rond, les coups ne s'arrêteront pas. Plutôt que de mettre le doigt dans l'engrenage, nous vous proposons d'y mettre un sérieux grain de sable.

Transform'2015, véritable gâchis humain pour direction en panne d'imagination
Nous savons toutes et tous que Transform'2015 ne règlera pas les problèmes structurels que nous imposent les politiques libérales menées en Europe et dans le monde. Le prix social à payer est immense pour un résultat plus qu'incertain.
Nous avons refusé de signer un chèque en blanc à l'employeur avec le plan Transform et le nouvel Aménagement du Temps de Travail.

Plus que jamais, nous maintenons notre position et nous sommes déterminés à nous opposer au démantèlement programmé de notre compagnie :
- Comme au Centre Industriel de Toulouse, en lutte depuis 4 mois pour la défense de l'emploi local ;
- Comme à Marseille, en lutte depuis 10 mois pour l'emploi local et contre le nouvel aménagement du temps de travail ;
- Comme l'escale de Toulouse, en lutte depuis 15 jours pour l'emploi local, contre la baisse des effectifs et pour de nouvelles grilles horaires ;
- Comme le PNC, en lutte pour de meilleurs cycles de travail et contre la baisse des compositions équipages à bord de nos avions ;
- Comme l'ensemble des escales de province et d'Orly qui se sont mobilisées le 29 pour la défense de l'emploi Air France.

A quoi bon claironner dans la presse que l'entreprise est en voie d'être sauvée si c'est sur le dos des salariés ? Quel intérêt avons-nous à appliquer les mesures antisociales du plan Transform'2015 sachant qu'elles conduiront inévitablement à de nouveaux sureffectifs ?
Comment accorder notre confiance à un employeur sachant qu'il nous considère comme un coût qu'il convient de baisser sans cesse ? Comment envisager toutes les nouvelles procédures de travail sachant qu'elles dégradent la qualité de notre travail, la qualité du service aux passagers et la sécurité des vols ?
Cette schizophrénie n'est plus soutenable. Les salariés hissent secteur par secteur le drapeau rouge et affirment de plus en plus fortement leur ras-le-bol face à ce sabotage organisé. Face à une direction qui, elle, sait garder tous ses acquis votés entre amis, il convient de rappeler que nous ne sommes pas des marchandises ou de vulgaires « coûts pilotables » comme on nous appelle dans les séminaires RH.

Le maintien de l'emploi local à Air France est possible, pour cela, il faut :
- Une volonté clairement affichée de nos dirigeants
- Arrêter l'attrition que nous constatons depuis plusieurs années ;
- Traiter tous les vols et activités du groupe Air France par des salariés Air France ;
- Réintégrer les activités sous-traitées ou externalisées.

L'heure n'est plus à la résignation, à l'observation ou au repli sur soi mais à l'action. Ce que nous n'irons pas récupérer sera irrémédiablement perdu.

NON à Transform'2015, plan social austéritaire à visée boursière !

OUI à un projet d'avenir pour Air France et ses salariés !

ENSEMBLE, allons le chercher !

IGNOBLE !

45 jours de travail par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

LETTRE OUVERTE DE THIERRY LEPAON AU PREMIER MINISTRE.

A l'issue de la publication du rapport de Yannick Moreau, le gouvernement a mené une série d'entretiens avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs afin d'engager une réforme des retraites dès cette rentrée.

A la fin de ce processus et suite à la rencontre que nous avons eue ce matin, je souhaite vous rappeler les propositions concrètes que la CGT a formulées tout au long de cette concertation dans l'objectif de faire progresser les droits des salariés, d'assurer leur financement et de réduire les inégalités existantes.

En premier lieu, je vous rappelle que nous étions et sommes toujours demandeurs d'une négociation tripartite entre syndicats de salariés, organisations patronales et gouvernement.

Les entretiens bilatéraux qui ont eu lieu entre les organisations syndicales et le gouvernement ont pour effet d'éluder le débat nécessaire sur la part des richesses produites par les entreprises consacrée au financement de la protection sociale. La responsabilité du patronat en matière d'emploi, de politique salariale, de conditions de travail et d'égalité entre les femmes et les hommes est également au cœur des enjeux.

La CGT considère qu'une réforme est nécessaire. Elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires. C'est en fonction de ces objectifs que les ressources de financement doivent être dégagées.

Cette réforme doit prendre le contre-pied des réformes précédentes qui ont toutes dégradé la situation des salariés et des retraités et n'ont pas résolu les questions de financement.

Pour que l'ensemble des salariés d'aujourd'hui et de demain puissent avoir confiance dans notre système de retraite, condition indispensable à sa robustesse, les droits qui y sont associés doivent être définis et égaux pour tous.

Pour s'inscrire dans une dynamique de progrès social, la CGT préconise d'assoir la prochaine réforme sur 4 axes : Rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins 75% du salaire d'activité pour la majorité des salariés et au moins égale au SMIC (que la CGT revendique à 1700 euros), Tenir compte de la pénibilité par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, Assurer une retraite de haut niveau pour le plus grand nombre et en particulier les plus jeunes d'entre nous.

La reconnaissance de la pénibilité doit s'appuyer sur une logique d'exposition ouvrant sur un dispositif de réparation. Des mesures de prévention doivent également être prises dans les entreprises, des formations accessibles aux salariés pour qu'ils puissent sortir de la pénibilité. Nous proposons la constitution d'un compte individuel de pénibilité dans le cadre de dispositions collectives permettant d'identifier des critères d'exposition (nous en proposons 12). Un an d'exposition doit donner lieu à un trimestre de bonification et d'anticipation. A partir de 20 ans d'exposition, le droit au départ serait ouvert à 55 ans.

Nous proposons que les périodes qui conduisent les jeunes à entrer tardivement dans un premier emploi stable et à temps complet soient validées : les périodes de précarité, les années d'études et les périodes d'apprentissage. La formation initiale est un gage d'efficacité économique et participe donc de la capacité d'un pays à créer des richesses et à se développer.

Les réformes régressives précédentes ont eu des conséquences négatives pour tous mais plus encore pour les femmes. Il faut donc inverser la tendance à partir de deux axes : changer profondément la situation des femmes au travail en assurant l'égalité salariale et modifier la constitution de leurs droits spécifiques à la retraite. Il faut ainsi revenir sur les paramètres de calcul de la pension pour tous : baser le salaire annuel moyen pour le calcul de la pension sur les 10 meilleures années, indexer le calcul des salaires et des pensions sur le salaire moyen. Il est urgent de revaloriser les petites pensions. La majoration de la durée d'assurance qui permet de compenser certains trimestres manquants doit être entièrement rétablie dans le public comme dans le privé

Pour financer le rétablissement et l'extension des droits constitutifs d'une retraite satisfaisante pour toutes et tous, nous proposons deux types de mesures :

A court terme : Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à près de 30 milliards d'euros par an, Récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales, Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros aux horizons 2020.

A plus long terme : Revoir le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise, Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an, Assoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation ...).

L'ensemble de ces propositions répondraient aux aspirations des salariés, à la situation économique et sociale et permettraient un financement pérenne du système.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry Lepaon
Secrétaire général de la CGT

Notre mutuelle, faisons le point.

La Mutuelle Nationale du Personnel d'Air France (MNPAF), créée en janvier 1990, est une mutuelle d'entreprise avec une participation financière de l'employeur sous forme d'un prélèvement de cotisations sur les feuilles de paie.

Actuellement, on distingue une part patronale à 1,104 % et une part salariale à 1,396 % de la masse salariale.

Ces dispositions sont actées dans un accord d'entreprise entre l'employeur et les organisations syndicales ; accord dont la durée varie selon les années.

La CGT demande pour sa part des accords sur la durée d'une mandature, soit 5 ans.

Actuellement, l'accord (que la CGT n'a pas signé) court jusqu'à décembre 2015 pour des élections en janvier 2016 qu'il convient de commencer à préparer dès maintenant.

Concrètement, on voit bien les limites du système de complémentaire santé à Air France.

A partir du moment où l'essentiel se décide au départ par accord entre la direction et les syndicats, les mutualistes et leurs élus ne peuvent pas décider grand chose.

On n'est pas vraiment dans l'esprit mutualiste.

En revanche, les élus peuvent décider du niveau de cotisation des « individuels » dont font partie les retraités.

L'accord d'entreprise quand à lui, sous pression de l'employeur, s'est peu à peu étendu.

Il prévoit toujours les cotisations des « collectifs obligatoires » et aussi, depuis peu, le cahier de prestations.

L'Assemblée Générale est composée de 100 élus (75 collectifs / 25 individuels) plus 4 consultatifs (2 Direction / 2 CCE).

Un consensus semble se dégager pour passer à un ratio de 70 collectifs / 30 individuels lors des prochaines élections pour tenir compte de l'évolution de la réalité des affiliés, tendance accélérée par les PDV.

Toutes ces données sont régies par le Code de la Mutualité, code spécifique différent du code de la sécurité sociale et du code des assurances.

Les listes présentées aux élections ne sont pas syndicales mais seulement soutenues par les syndicats.

Dans ce cadre, les syndicats CGT à Air France soutiennent 2 listes « Mutualité et Démocratie ». L'une pour les « collectifs », l'autre pour les « individuels ».

Les dernières élections ont donc donné 14 élus soutenus par les syndicats CGT, « 11 collectifs » et « 3 individuel » représentant 14 % des voix à l'AG.

Dans une époque récente, l'USRAF avait 7 élus.

La liste ARAF (l'ARAF n'est pas un syndicat et peut donc être un intitulé de liste alors que les sigles syndicaux sont bannis) a 15 élus.

Les listes soutenues par l'Union des Retraités des Personnels Navigants (URPN) en ont 4, par FO 2, par la CFDT 1.

L'AG « normale » du 28 octobre 2013 portait principalement sur le vote des cotisations sur 2014 pour les seuls individuels.

Contrairement à la majorité des listes qui ont voté « pour », et en accord avec nos camarades actifs, notre délégation (11+3) s'est abstenue.

Notre vote a tenu compte :

-De notre désaccord sur les nouvelles modalités préparant le passage de 5 à 3 tranches de cotisations en 2016.

-Mais aussi des baisses de cotisations présentées avec lesquelles nous sommes d'accord.

Durant les mois écoulés, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a effectué un audit et remis un rapport qui s'impose à la Mutuelle.

Ceci explique pour l'essentiel les modifications statutaires votées à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale supplémentaire du 28 novembre 2013.

Cette AG « supplémentaire » a aussi voté à l'unanimité (jamais vu à la Mutuelle), l'adhésion à la SGAM MACIF où nous rejoignons une autre mutuelle d'entreprise, celle d'IBM à l'issue d'une longue réflexion de deux ans.

Dans ce contexte notre première préoccupation doit aller à un travail de réflexion et d'action à commencer maintenant pour avoir plus de voix pour les listes « Mutualité et démocratie ».

Cela suppose la réactivation du collectif Mutuelle.

C'est à l'aune de cette progression que nous mesurerons notre capacité à une meilleure prise en compte des enjeux de santé des retraités par notre Mutuelle.

Francis Vitel

IMPORTANT

Toutes les raisons de revendiquer le 6 février 2014

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie, de travail et de retraites dégradées. La peur de perdre son emploi et l'angoisse de l'endettement figurent en tête des préoccupations des salariés et retraités.

Les richesses créées par le travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation du SMIC, à la hausse des salaires et des retraites pour vivre mieux et permettre une relance de la consommation des ménages et permettre ainsi une relance de la croissance.

Les détails des manifestations se trouveront sur :
http://www.cgt.fr/Le-6-fevrier-2014-Toutes-les.html

Pour celles et ceux qui n'ont pas internet, contacter vos sections de l'USRAF.

Les Finances, une part importante dans le fonctionnement de notre syndicat

En 2014, l'USRAF-CGT va fêter ses 30 ans.
30 ans pendant lesquels nous nous sommes mobilisés, pour soutenir nos camarades actifs (Plan Transform), pour le maintien, le développement des Comités d'Etablissement, du Comité Central d'Entreprise, l'ASAF, de notre mutuelle sans oublier nos revendications spécifiques, nos pensions, l'accès à la santé, la sécurité sociale.

En tant qu'adhérent vous êtes régulièrement informés des démarches et actions en cours par :
- « **Transports Aérien Le Retraité** », le journal « Ensemble » et par d'autres publications de la CGT, telles que
- « **VIE NOUVELLE** », périodique bimestriel de l'Union Confédérale des Retraités.
- **Notre site internet www.retraites-af-cgt.fr** qui nous ouvre des nouvelles perspectives de communications, d'informations.

Tout ceci à un coût, et ce sont vos cotisations qui conditionnent le bon fonctionnement de notre syndicat.
Pour 2014 la commission exécutive réunie le 3 décembre 2013 a adopté une augmentation des cotisations de 2%.
(voir tableau ci-dessous)

cotisations 2014

Ressources mensuelles	Taux	Cotisation annuelle 2014	Caisse d'épargne et Crédit Cooperatif				
			PEC 1 *Annuel*	PEC 2 *Biannuel*	PEC 4 *Trimestriel*	PEC 6 *Bimestriel*	*Correspond à Tx mensuel*
Moins de 340 €	A	33,37 €	33,37 €	16,68 €	8,34 €	5,56 €	2,78 €
de 341 à 500 €	B	43,70 €	43,70 €	21,85 €	10,92 €	7,28 €	3,64 €
de 501 à 680 €	C	56,14 €	56,14 €	28,07 €	14,03 €	9,36 €	4,68 €
de 681 à 960 €	D	76,48 €	76,48 €	38,24 €	19,12 €	12,75 €	6,37 €
de 961 à 1340 €	E	102,95 €	102,95 €	51,47 €	25,74 €	17,16 €	8,58 €
de 1341 à 1880 €	F	140,45 €	140,45 €	70,23 €	35,11 €	23,41 €	11,70 €
de 1881 à 2640 €	G	194,49 €	194,49 €	97,25 €	48,62 €	32,42 €	16,21 €
plus de 2640 €	H	269,22 €	269,22 €	134,61 €	67,31 €	44,87 €	22,44 €

La cotisation que vous avez réglée, vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 2013, de 66% des sommes versées, dans la limite de 1% de vos revenus.

Depuis quelques années le nombre d'adhérents est en recul, et nous avons des difficultés à syndiquer les agents partant à la retraite ou en PDV. Nous devons renforcer notre USRAF-CGT car même à la retraite le combat continu.

Pour comprendre la nécessité de se syndiquer à la retraite, un livret d'accueil réalisé par l'USRAF est disponible dans les sections.

Le Trésorier général GUY BOURDEL

SECTION SUD OUEST - Un samedi au chaud

Ce samedi 7 décembre, les retraités du C.I.T se sont retrouvés pour le rituel repas de fin d'année. Si le froid sévissait à l'extérieur, la chaleur humaine régnait à l'intérieur, celle-ci provoquée par l'émotion joyeuse de revoir en bonne santé des collègues, bien souvent des « potes ».

Cette rencontre annuelle a permis à nos militants de reprendre contact avec des retraités, leur présenter nos publications et de leur rappeler l'existence de l'U.S.R.A.F dont la porte leur est grande ouverte.

Au cours de cette journée toutes les coutumes furent respectées à commencer par la réunion d'information où sont intervenus Vincent Salle le secrétaire syndical CGT des actifs et Serge Aubron, le trésorier général adjoint du CCE.

Vincent Salle nous confirme la nocivité du plan transform 2015 et les risque qu'il fait courir sur le C.I.T (Centre Industriel de Toulouse) par ses délocalisations et suppressions d'effectifs. Il nous signale que des mouvements se déroulent régulièrement afin de combattre ce plan. Nous fait part d'une information comme quoi des provisions seraient en cours pour le financement de retraites chapeau dont la somme serait pratiquement l'équivalent de la somme de crédit d'impôts qu'AF bénéficiera pour la création d'emplois. Pour finir il nous rend compte des contacts avec les élu (e)s locaux par rapport à la situation du CIT. Il est regrettable que ceux-ci tiennent le même discours que la direction sur la nécessaire restructuration de l'entreprise.

Serge Aubron, trésorier général adjoint du CCE fait le point sur la situation du C.C.E et sur les C.E en particulier celui de la D.G.I. Il rappelle que le C.C.E est en redressement judiciaire, qu'un plan social (...) est en cours, que certains centres sont en vente, parmi eux, Guidel, dans lequel nous n'aurons pas d'accès prioritaire, au contraire des annonces précédentes. Il confirme la situation financière difficile pour les restaurants, leur déficit prévu pour 2013 avoisinera les 800000€ A savoir que ceux-ci sont dorénavant subventionnés aux nombres de repas servis et non plus à la masse salariale.

Ensuite Serge nous glisse quelques mots sur la mutuelle avec enfin une bonne nouvelle pas d'augmentation prévues pour 2014, excepté pour ceux qui ont choisi l'option.

L'assistance fut très attentive mais assez peu de questions furent posées à l'issu de ces interventions.

L. Strat a demandé qu'elle était la situation du gardien du complexe sportif de Montaudran. Il serait à ce jour employé à Lelex sans aucune assurance pour son avenir.

Je me suis permis, au nom de l'USRAF, d'exprimer notre soutien moral et physique aux actifs dans leur lutte et fait un appel à l'ensemble des retraités à nous rejoindre dans ce soutien.

Dès le micro éteint et les cerveaux rassasiés de nouvelles pas trop réjouissantes, moins de cinq minutes furent nécessaires pour débarrasser les chaises et passer à l'apéro qui a bien entendu le don de réveiller la troupe et de poursuivre les retrouvailles en se remémorant le bon vieux temps.

Le repas se déroula dans la tradition avec la musique du DJ de service permettant à certain couples de remuer les gambettes sur la piste et ainsi de commencer la digestion après un repas moins diététique qu'à la maison. Tradition aussi que de voir Frédéric Sem, responsable de l'animation, passer de table en table avec sa baguette magique.

Vers 16 heures chacun se dit au-revoir et se donne rendez-vous pour 2014 en bonne santé avec l'espoir que ce repas sera renouvelé malgré la tempête social qui sévit actuellement.

A. Postel

Soutien de l'USRAF CGT-TOULOUSE section SUD OUEST

La section de l'USRAF des retraités d'AF soutien l'action en cours de l'escale de Blagnac mais aussi dans les autres escales décidée, ce jour vendredi 29 Novembre 2013.

Les salariés retraités d'Air France CGT apporte tout leur soutien moral et solidaire, envers ceux qui luttent pour le maintien de l'emploi et contre le dépeçage de l'entreprise Air France, entreprise qu'ils ont fait grandir, et qui était une entreprise nationale au service de la France.

Ils ne peuvent s'empêcher de voir qu'au nom de la finance qui a pris le pas dans cette entreprise, aujourd'hui privatisée, la condition humaine, les emplois et les conditions de travail sont remis en cause au nom d'un plan dit pour « sauver l'entreprise ».

Après plus de 10 000 emplois sacrifiés qui ont pour conséquence de se séparer d'activités, de restreindre ses moyens, cette politique tourne le dos à l'emploi, le savoir-faire et l'abandon d'activités donnés à la sous-traitance, où règne la précarité et les bas salaires.

D'autres solutions doivent être trouvées afin de relancer l'entreprise, auxquelles doivent être associées les salariés, afin que cesse cette hémorragie d'emplois et permette la relance de l'entreprise sans se séparer de ceux qui au quotidien, la font vivre.

L'USRAF CGT, renouvelle donc leur soutien à la lutte des salariés d'Air France et fera tout pour que celle-ci aboutisse.

Blagnac le 29 Novembre 2013

Les consommateurs disent NON à la hausse de la TVA !

La hausse de la TVA au 1er janvier 2014 voulue par François Hollande s'inscrit dans la continuité des politiques économiques néolibérales.
Cette nouvelle hausse est inacceptable car chacun sait que la TVA est une taxe profondément injuste. Elle frappe proportionnellement davantage les petits revenus.
Les 10 % de ménages les plus modestes doivent y consacrer 11,5 % de leurs revenus alors que pour les 10 % de ménages les plus riches cela ne représente que 5,9 %. En 2014, les ménages devraient ainsi payer près de 6 milliards de plus au titre de la TVA pour financer le crédit d'impôt compétitivité (CICE) en faveur des entreprises, ce qui représente une dépense moyenne supplémentaire par foyer d'environ 170€.
Alors que les entreprises ont reçues du budget de l'État 10 milliards d'euros pour 2013 et recevront 20 milliards d'euros en 2014 pour venir compenser 4 % puis 6 % des salaires en dessous de 2000 € net qu'elles verseront.
C'est pourquoi cette hausse de la TVA est inacceptable et ce d'autant plus qu'elle s'ajoute à toute une série de nouvelles ponctions frappant les consommateurs et plus particulièrement les salariés, retraités et privés d'emploi.
Ils ont déjà subi de plein fouet l'augmentation du gaz et de l'électricité (+ 5% en juillet, 50 € en moyenne par foyer).
Ils subissent l'augmentation prohibitive des loyers et du prix de l'immobilier.
Trois millions de ménages aux revenus modestes, sont désormais imposables à la suite du gel des barèmes et de l'extinction de la demi-part pour avoir élevé des enfants.
Cette hausse de la TVA est inacceptable parce qu'elle ne va pas contribuer aux dépenses publiques et sociales utiles.
L'augmentation de la TVA est injuste socialement et inefficace économiquement pour relancer la croissance, dans un pays ou la consommation représente 60 % du PIB, lequel a baissé de 0,1 %.
INDECOSA-CGT exige l'abandon de la hausse de la TVA.

INDECOSA-CGT revendique la mise en œuvre d'une TVA à taux réduit pour les produits de première nécessité.

INDECOSA-CGT revendique une TVA à taux réduit pour les transports en commun.

Contact : Patrice Bouillon au 06 74 74 91 32

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES
263, rue de Paris Case 1-1 - 93516 MONTREUIL CEDEX / Tél 01.55.82.84.05 / Fax 01.48.18.84.82
Site : www.indecosa.cgt.fr
E-mail : indecosa@cgt.fr

VICTOIRE POUR LES « indignés » AIR FRANCE A BASTIA !

Pendant deux ans, avec la CGT, les salariés en CDD Air France de Bastia se sont battus avec acharnement pour obtenir leur intégration à Air France.
Après un jugement prud'homal et une requalification en CDI non appliquée par Air France en octobre 2011, ils ont rythmé leur mouvement de colère et d'indignation par de nombreuses actions revendicatives. Ils ont notamment occupé l'aéroport, jours et nuits, durant plus de six mois. Ils ont, à chaque instant, été accompagnés par leurs délégués du personnel CGT Air France, et au-delà, d'un soutien de toute la CGT.
Leur lutte fut éprouvante mais exemplaire.
Après ce long rapport de force, ce mouvement mené par celles et ceux que l'on nommait « les indignés » ou « Indignati », ont obtenu satisfaction devant la Cour de Cassation.
En effet, le 18 décembre 2013, la plus haute juridiction existante :
confirme la requalification en CDI,
annule la rupture des contrats prononcée par Air France et permet aux salariés concernés de réintégrer leur poste de travail avec effet rétroactif.
Air France mentait en prétendant pouvoir mettre fin aux contrats des Indignati sous le prétexte de l'arrivée à terme des CDD, alors qu'ils avaient été requalifiés en CDI. Mais…
« Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. Elle met plus de temps mais elle finit toujours par arriver »
La CGT se réjouit de cette victoire juridique et espère qu'elle sera de nature à favoriser la mise en place de véritables négociations sur le devenir des escales Air France en Corse, la défense de l'emploi local, la reprise d'activités externalisées, les nouvelles organisations du travail etc.
Nous tenons à remercier les nombreux soutiens que nous avons reçus durant cette lutte, qu'ils soient citoyens, syndicaux, associatifs ou politiques.

Micca Nati Per Esse Dumati :
Pas nés pour être mâtés !

CINQ de ROANNE : L'ACHARNEMENT CONTINUE

Le tribunal correctionnel de Roanne, dans sa sagesse a prononcé le 17 décembre 2013, la relaxe des 5 militants CGT poursuivis pour avoir refusé le prélèvement de leur ADN, mettant ainsi fin au calvaire subi par nos camarades depuis 6 ans.

Monsieur le Procureur de la République de Roanne a accepté cette décision en ne relevant pas appel dans le délai prescrit.

Le parquet général de Lyon, plutôt que de consacrer au préparatif du réveillon de fin d'année 2013 a par une note du 31 décembre donné instruction à Monsieur le procureur de Roanne de relever appel, craignant selon toute vraisemblance, que cette décision fondée en droit et en fait ne fasse jurisprudence !
Cet acte du Parquet Général n'est que le reflet de l'acharnement de l'institution judiciaire à l'égard de syndicalistes CGT, qui pourtant ont été dispensés de peine par la cour d'appel de Lyon au vu des éléments de leur dossier.
Cette vindicte est la suite logique de la volonté de l'actuel gouvernement de surseoir à tout examen du projet de loi d'amnistie des délits syndicaux depuis février 2013 !
Nous ne pouvons accepter cette situation de déni, ni l'expression de cet acharnement judiciaire à l'encontre de militants qui luttent pour leurs idées.

Le Parquet général de Lyon en prenant cette décision, infondée en droit, commet un acte de provocation à l'égard de tous les syndicalistes CGT.
La Confédération sera présente, une nouvelle fois pour soutenir les 5 de Roanne devant la Cour d'appel de Lyon et, à cette occasion, demandera que soit examiné sans délai le projet de loi d'amnistie retiré in extremis du débat parlementaire.

Madame, Monsieur,

Avant toute chose, le Bureau du CCE vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

L'année 2013 aura été particulièrement éprouvante et difficile pour le Comité Central d'Entreprise Air France. Après son placement en redressement judiciaire au mois d'avril, le CCE était sous la menace d'une liquidation pure et simple des activités sociales et culturelles centralisées. Avec un déficit de trésorerie de plus de 16 M€hérité de précédents mandats, le CCE n'aurait pu faire face à ses dettes sans notre plan de redressement et de continuation.

Elaboré conjointement par le Bureau et l'Administrateur Judiciaire, **ce plan vient d'être accepté par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny.** Il va permettre au CCE de **continuer ses activités.** C'est également la validation de ce plan qui **acte la sortie du CCE du redressement judiciaire** et qui lui permet de retrouver son entière autonomie de gestion.

Cette décision valide le travail acharné des élus du Bureau pour que vive le CCE Air France !

Même si le chemin est encore long, il s'agit néanmoins de la première étape qui doit permettre au CCE de retrouver son rôle d'outil social incontournable pour, notamment, **défendre "le droit aux vacances pour tous"** avec une politique de tarifs réduits **ajustée en fonction des revenus de chacun.** C'est cette deuxième étape que nous allons nous attacher à mettre en œuvre.

Ce plan n'aurait probablement pas pu être mis en œuvre sans l'accord des sept Secrétaires de CE du Personnel au Sol. Ils ont accepté avec les élus de leurs CE respectifs d'acter une baisse de leurs subventions qui aura bien évidemment un impact sur leur gestion quotidienne des activités sociales et culturelles. Ils viennent de démontrer, malgré certaines résistances initiales, que le CCE est l'outil indispensable autour duquel les CE peuvent se rassembler et œuvrer pour l'intérêt commun des salariés d'Air France.

Nous tenons à remercier les salariés du CCE qui ont toujours fait front et assuré un travail de qualité au service des salariés d'Air France malgré la peur du lendemain. Cette victoire est aussi la leur.

Le Bureau du CCE est maintenant tourné vers l'avenir, prêt à bâtir le CCE de demain, celui qu'attendent les salariés d'Air France depuis plusieurs années.

Une nouvelle fois, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2014.

Le Bureau du CCE

Didier FAUVERTE, Secrétaire Général, élu CGT
Véronique VASLIN, Secrétaire Adjointe, élue CGT
Alain BARBIER, Trésorier Général, élu CGT
Serge AUBRON, Trésorier Adjoint, élu CGT

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT !
Réponse aux vœux du CCE.

Chers et chère camarade,
Je salue le travail sérieux qui permet le maintien d'une des activités importantes du CCE : les séjours vacances des petits et grands. Ceci dit, je m'interroge sur le fait que ce soit l'objectif essentiel poursuivi par le bureau : la fonction des CE et CCE allant à mon avis bien au delà, notamment en matière d'action sociale en direction des salariés actifs et retraités et de leurs familles, et en matière de contrôle économique du fonctionnement de l'entreprise : rôle institué lors de la création des CE en 1945.

Par ailleurs, le fait, pour le bureau, de considérer les CE comme dépendants du CCE me semble aller à l'encontre de l'histoire: ce sont les CE qui ont, par solidarité, et pour plus de justice et d'efficacité, voulu unir leurs actions communes telles que l'organisation des vacances enfants et adultes. Le CCE est donc l'émanation des CE et dépends de leurs décisions : la preuve est faite par le CE navigants qui s'est autorisé une sortie unilatérale de la solidarité inter professionnelle, avec la bienveillance de la direction. Retraité de la Cie depuis 1999, je constate que la centralisation des décisions progresse sans cesse, au rythme de l'individualisme, ce qui explique peut-être que peu de place n'est laissée aux problèmes des retraités dans les préoccupations du CCE et des CE.¨

Pour la direction d'AF/KLM, les retraités sont devenus des inconnus, le CCE et les CE semblent adopter la même philosophie : aucune information AF ou CCE/CE ne les touche : l'outil informatique utilisé pour les actifs les ignorant délibérément sauf pour ceux faisant l'effort de rester connectés.

Je suis conscient de la charge de travail que représente la remise à flot des CE et CCE pour les élus d'un seul syndicat, mais je vous demande de bien vouloir remettre la démocratie sociale dans le bon sens : du bas vers le haut et de ne pas oublier que des milliers de retraités (et de contribuables) ont fait cette compagnie que certains s'acharnent à brader à la grande finance.

Avec mes vœux de réussite, je me permets de vous souhaiter une bonne année 2014.

Michel MILLET
ancien trésorier/adjt du CCE
et ancien secrétaire du CE/orly nord.

UTILE A CEUX QUI VOYAGENT :
CREEZ OU RECREEZ VOTRE COMPTE GPNET

A compter du 05 novembre 2013, les nouveautés suivantes sont disponibles sur GPNet.

Authentification GPNet
Le site GPNet se met en conformité avec les standards internet sur les points suivants :
-informer l'utilisateur sur la charte d'utilisation du site
-renforcer la sécurisation du mot de passe d'accès au site
-permettre un dépannage sur le mot de passe, autonome et sécurisé
A partir du 05 novembre, après saisie du code d'accès et du mot de passe sur la page d'identification (accès par gp.airfrance.fr), un compte GPNet va devoir être créé avant d'arriver sur la page d'accueil.

Création de compte
Sur la page d'identification, après avoir saisi le code d'accès et le mot de passe, la création du compte s'enchaîne en 4 étapes.
- Consignes d'utilisation du site GPNet : validation de la prise de connaissance du contenu
- Authentification (question/réponse secrètes et personnalisation du mot de passe) : choix d'une question utilisée pour le dépannage du mot de passe par le challenge, changement du mot de passe
- Adresse mail : indication d'une adresse mail personnelle et privée, adresse qui reçoit les mails en cas de réinitialisation du mot de passe et confirmation de modification de compte
- Activation du compte : finalisation de la création du compte. L'activation du lien contenu dans le mail finalise la création du compte et permet d'accéder directement à la page d'identification GPNet sur laquelle le code d'accès et le nouveau mot de passe sont attendus pour arriver sur la page d'accueil GPNet.

L'accès à GPNet par le portail Intralignes n'est concerné que par la validation des conditions d'utilisation du site puisque la sécurisation d'accès au site est assurée par Habile.

Assistance sur le mot de passe
En cas de mot de passe perdu ou de blocage de compte, l'assistance est possible par 2 moyens : mail ou challenge
- mail
L'adresse mail du compte reçoit un mail contenant un lien qui va permettre de réinitialiser son mot de passe
- challenge
Le challenge porte sur 2 éléments : réponse sur le nom de l'ouvrant droit et sur la réponse à la question secrète. Si le challenge est réussi, le mot de passe peut être réinitialisé. En cas d'échec, le compte est verrouillé. Il faut suivre alors une autre procédure qui consiste à utiliser le code confidentiel Emilie comme mot de passe.

Accès à un espace personnalisé

Un espace personnalisé est créé sur GPNet. Le prénom et nom de l'ouvrant droit apparaît sur la page d'accueil (menu horizontal). En passant la souris dessus, s'ouvre un accès au compte et au profil.

Mon compte
Les informations demandées lors de la création du compte sont consultables et modifiables : la question/réponse secrète du challenge, le mot de passe, l'adresse mail.
Un mail est envoyé à chaque modification du compte.

Mon profil
Un profil est disponible pour l'ouvrant droit.
Les informations proposées sont celles demandées lors de la création ou modification d'un dossier sur GPNet : numéro de téléphone fixe et mobile, contact en cas d'urgence, adresse mail pour recevoir le mémo voyage, données réglementaires (documents de voyage).
Lorsque le profil est complété et que l'ouvrant droit voyage, les informations de son profil seront proposées pour pré-remplir les éléments demandés lors de la création ou modification de son dossier.
Il est toujours possible de modifier toute ou partie des informations.
D'autres informations sont consultables : les droits et les quotas. Ainsi, l'ouvrant droit peut visualiser les types de billets liés à ses droits GP qu'il retrouve aussi sur la page « organiser ».

Justificatifs pour accéder aux cars Air France

Les bénéficiaires de l'accès aux cars Air France à titre gratuit* doivent désormais présenter les justificatifs suivants :

Pour les salariés actifs de la Compagnie Air France : leur carte professionnelle Air France.
Pour les autres bénéficiaires, la présentation du Mémo Voyage et d'un justificatif d'identité est indispensable.
Pour les salariés actifs des Filiales Aériennes d'Air France : leur
Carte professionnelle et le Mémo Voyage Papier (pensez à l'imprimer).
Pour les personnels à la retraite : leur carte de retraité et
le Mémo Voyage papier (pensez à l'imprimer).
Pour les ayants droit : un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) et le Mémo Voyage papier (pensez à l'imprimer).

Informations spéciales 30ème anniversaire de notre USRAF !

Le 02 octobre 2013 la commission exécutive a décidé d'organiser une semaine d'action et dans le même temps de célébrer le 30ème anniversaire. Un groupe de travail a été mis en place et lors de sa première réunion il fixera les dates et les propositions d'organisation.

Pour le succès de ces initiatives. Toutes les sections sont appelées à débattre afin de participer et préparer ce que nous avons décidé ensemble pour le faire ensemble !

A cette occasion, nous demandons aux militants qui seraient en possession de documents « photos » témoignages sur tout ce qui a fait vivre notre union syndicale de contacter les responsables des sections. Cela nous permettra de lancer au sein de l'entreprise une exposition ambulante afin de faire mieux connaitre l'Usraf et ses activités.

NOTRE SITE INTERNET : http://www.retraites-cgt-af.fr/6.htm
de l'USRAF CGT est régulièrement mis à jour.
Les publications des sections y figurent.
Les actualités sont mises à jour aussi régulièrement que possible.
Retrouvez celles du jour sur : http://www.retraites-cgt-af.fr/6.html

NOTRE CAMARADE ROBERT POUILLY NOUS A QUITTE

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre camarade ROBERT POUILLY.

Notre camarade Jacques BOULANGER nous a représenté, aux obsèques qui se déroulaient dans le nord de la France.

Robert a commencé sa carrière par une formation à l'aéronavale de Rochefort. Il est rentré en 1959 à l'UAT comme électricien. Comme l'aéronavale lui manquait il s'est fait détacher à la base Américaine d'EVREUX de 1973 à 1976. Retour au BOURGET puis stage à ROISSY ou il devient chef d'équipe puis contremaitre. Malgré cette élévation d'échelon il resta fidèle à la CGT. Et c'est tout naturellement en 1993 à la retraite qu'il adhère à l'USRAF Banlieue Nord et devient membre de la CEC de l'USRAF. Suite à des problèmes de santé il quitte la CEC. Il continua de participer à la vie de la section et son regard de la société nous était toujours profitable.

ADIEU ROBERT.

USRAF-CGT
5, rue de La Haye
CP 10909

Courriel :
usraf.cgt@free.fr

TRANSPORTS AÉRIENS Directeur de la publication :
M. Compte
Le Dôme - 5, rue de La Haye
Tremblay-en-France
CP 10909 - 95731 CDG cedex
Tél.: 01 41 56 04 04
Courriel : usraf.cgt@free.fr
Administration :
263, rue de Paris
93100 Montreuil
Commission paritaire n° 1114-S-07064
Imprimé par Alliages-CI
115, avenue Raspail -94250 Gentilly
Tél.: 01 41 98 37 97

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur nos activités, sur nos sections ou, tout naturellement vous syndiquer. Merci de remplir cet emplacement et de nous le retourner à :

USRAF-CGT Le Dôme - 1er étage - 5, rue de la Haye CP 10909 - 95731 CDG cedex

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Tél.: .....